CCAS d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU CCAS

CCAS DELIBERATION N°2025 07

Envoyé en préfecture le 05/03/2025
Reçu en préfecture le 05/03/2025
Publié le 05/03/2025
ID : 060-216002105-20250227-DELIBCCAS202507-DE

SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Convocation du	**10 FEVRIER 2025**
Affichage du	**10 FEVRIER 2025**

Nombre de membres en exercice	**09**
Nombre de présents	**06**
Nombre de votants	**07**
PROCURATIONS	**01**

Objet : AIDE FINANCIERE POUR M

L'an deux mil VINGT-CINQ, le VINGT-SEPT février à SEIZE heures, l'assemblée délibérante dûment convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Président.

Présents :
Jean-Marie NIGAY, Président, Christiane VAN BOXSTAEL, James MARECHALLE, Anne-Luce FUSZ, Elu(e)s membre du CCAS, et Patrick GRARE, Dehiba MARTIN, membre(s) du CCAS,

Absents :
Régis ROSELLE, Julie SPIRA, Excusée, Guy DUPONT, Pouvoir à Christiane VAN BOXSTAEL

Secrétaire : Christiane VAN BOXSTAEL

CONSIDERANT la demande d'aide émanant de la Maison Départementale de la Solidarité de Chambly relative à une demande d'aide à l'égard de Monsieur pour une aide ponctuelle d'un montant de 254.89 € dans le cadre de la régulation de sa facturation de flux électrique.

Cette aide sera versée directement à EDF

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

L'assemblée délibère, à l'unanimité

Article 1 : **ACCEPTER** l'octroi de l'aide ponctuelle de 254.89 € à EDF pour Monsieur

Article 2 : **IMPUTER** cette dépense au chapitre 65

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Président,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS

Le Président
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS C.C.A.S.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355
SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355